

Patrimoine : Emmanuel Macron veut classer davantage d'édifices religieux comme monuments historiques

Emmanuel Macron s'engage dans une campagne en faveur de la préservation et de la restauration des édifices religieux français, qui ne sont qu'un peu plus de dix mille à être protégés par le statut de monument historique.

Elodie Falco (avec AFP) 05/06/2023 à 21:34 Le JDD

Emmanuel Macron a évoqué lundi sa volonté de conserver et restaurer le « patrimoine religieux modeste » que compte la France. © Ludovic MARIN / POOL / AFP

Objectif « préservation ». En déplacement au Mont-Saint-Michel pour célébrer le millénaire de l'abbaye normande, [Emmanuel Macron](#) a évoqué lundi sa volonté de conserver et restaurer le « *patrimoine religieux modeste* » que compte la France. Pour y parvenir, le président de la République envisage de lancer une souscription financière auprès des Français. Deuxième objectif : classer davantage d'édifices culturels français comme monuments historiques, avec l'accent mis sur le « *patrimoine religieux non protégé des villes de moins de 10 000 habitants* ». Sur environ 50 000 lieux de cultes (dont 42 000 catholiques) qui existeraient en France, selon un recensement encore incomplet relayé par l'Agence France-Presse, seuls 10 500 sont protégés au titre des monuments historiques. Ce label a l'avantage d'ouvrir l'accès aux aides du ministère de la Culture.

Avant les Journées européennes du patrimoine des 16 et 17 septembre, le chef d'État s'attend à recevoir un état des lieux « *plus clair* » de la situation de ces édifices, rédigé par ses ministres de la Culture et de l'Intérieur, a expliqué un conseiller à l'AFP. « *En outre, le ministère de la Culture engagera une campagne d'inscription ou de classement au titre des monuments historiques des édifices culturels construits, notamment aux XIXe et XXe siècles, dont l'intérêt patrimonial le justifierait, au regard d'un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques* », détaille l'Élysée dans un communiqué.

Les Français sollicités ?

Pour financer les besoins de restauration, Emmanuel Macron « *ouvre la porte au lancement d'une souscription qui est spécifiquement consacrée à ces édifices religieux* », comme pour le Loto du patrimoine lancé lors de son premier quinquennat. « *Quand on voit l'élan de générosité dont Notre-Dame de Paris* » a bénéficié après l'incendie, « *faire appel à l'engagement des Françaises et des Français, peut-être aussi d'ailleurs un certain nombre d'étrangers, en faveur de ce patrimoine spécifique* », apparaît comme une piste sérieuse. « *Cela mériterait de recourir à nouveau à cet outil de la souscription* », a indiqué l'Élysée.

Quid d'une déduction fiscale exceptionnelle ? Ce point sera « *étudié* » avec le ministère des Finances d'ici à septembre, souffle l'un de ses conseillers.